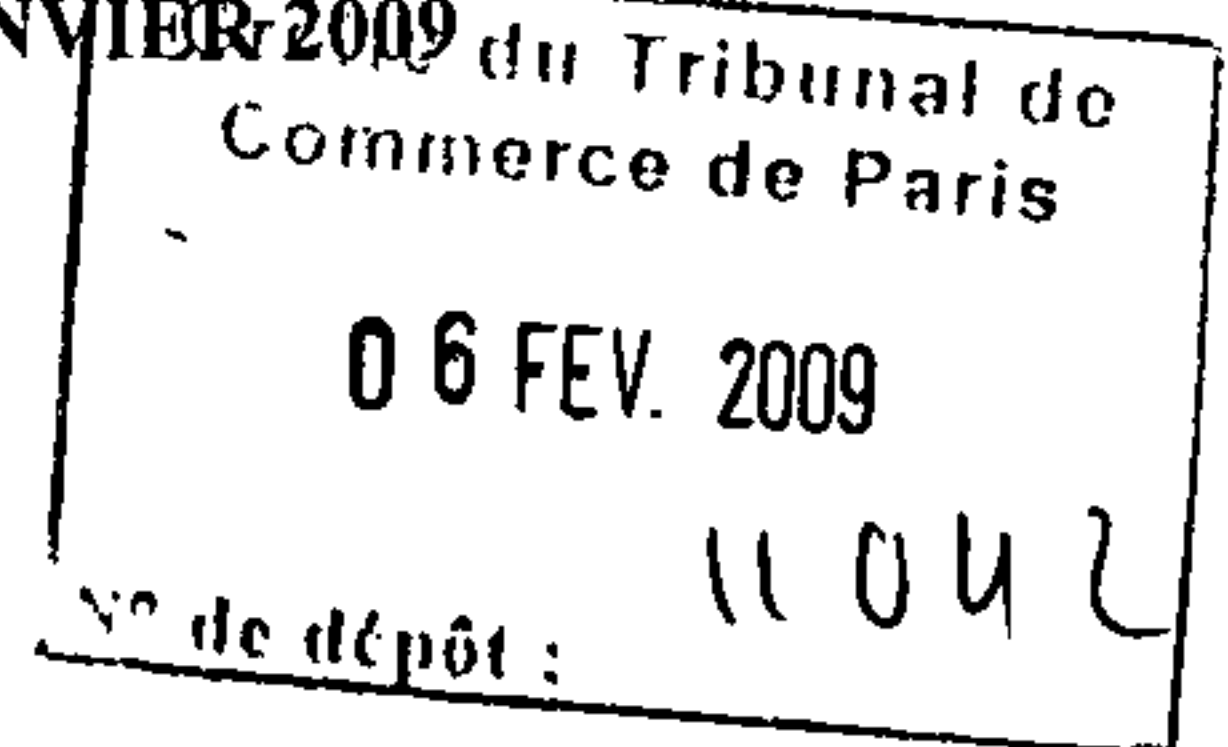


07B 1297

SARL 4 SH FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €
siège social : 6 Place de la Madeleine à PARIS (75008)
RCS PARIS B 493 799 605

**PROCES-VERBAL DE LA GERANCE CONSTATANT LE CARACTERE
DEFINITIF DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL DECIDE PAR LES
ASSOCIES EN DATE DU 13 JANVIER 2009**



L'an deux mil neuf,

Le dix neuf janvier,

Monsieur Etienne BLANCHET, demeurant 47 avenue des Robaresses (78270) ANDRESY

Agissant en qualité de gérant de la société 4 SH France, Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, dont le siège social est 6, Place de la Madeleine (75008) PARIS et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 493 799 605,

a fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATION

I - Les associés de la société 4SH France réunis extraordinairement en assemblée générale en date du 12 Novembre 2008 ont :

- décidé d'augmenter le capital social d'une somme de Trente cinq mille euros, pour le porter de Deux Mille Euros à Trente sept mille euros par la création de Trente cinq mille parts nouvelles de Un euro chacune, émises au pair, et à libérer intégralement de leur valeur nominale en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Décidé que ces trente cinq mille parts sociales nouvelles seraient créées jouissance du jour de leur souscription.

Décidé qu'à compter de cette date, elles seraient complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

458

- Constaté que les 37.000 parts sociales nouvelles seraient souscrites de la manière suivante, soit par :
 - Monsieur Etienne BLANCHET, à concurrence de 12.444 parts sociales,
 - Monsieur Michel RASCOL, à concurrence de 22.556 parts sociales.

Constaté que compte tenu des rompus Monsieur Michel RASCOL serait en possession d'une part sociale supplémentaire, à titre irréductible.

- donné tous pouvoirs au gérant, à l'effet de constater par procès verbal ultérieur :
 - la souscription intégrale des parts sociales nouvellement créées,
 - le dépôt des souscriptions en numéraire, auprès d'un établissement bancaire à un compte ouvert au nom de la Société sous la rubrique « augmentation de capital à réaliser » ainsi que l'atteste le récépissé établi par la banque CREDIT DU NORD ;
 - le montant et la libération des souscriptions par compensation, avec des créances liquides et exigibles sur la Société ainsi qu'il ressort de l'arrêté de comptes certifié par la Gérance ;
 - la souscription entière des parts sociales nouvelles, leur libération intégrale et que, par suite, l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.
 - constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital dont s'agit, décidé de modifier les articles 7 et 8 des statuts, sous condition suspensive de libération des souscriptions, qui seront désormais libellés ainsi qu'il suit et lui donner tous pouvoirs en vue de modifier si besoin la répartition du capital social, soit :

Article 7 – Apports – Formation du capital

Lors de la constitution de la Société, il a été apporté la somme de 2.000 euros, en numéraire.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 Novembre 2008, le capital social a été augmenté d'une somme de 35.000 euros, en numéraire, pour être porté à 37.000 euros.

Article 8 – Capital

Le capital social est fixé à 37.000 euros, divisé 37.000 parts de Un euros chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 37.000 et réparties entre les associés en proportion de leurs droits respectifs, savoir :

2/15

- Monsieur Claude BAUDIN, propriétaire de	100 parts sociales
- Monsieur Etienne BLANCHET, propriétaire de	13.084 parts sociales
- Monsieur Robert PIRET, propriétaire de	100 parts sociales
- Monsieur Michel RASCOL, propriétaire de	23.716 parts sociales

Total des parts des associés présents :	37.000 parts sociales
--	------------------------------

- conféré tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

III – Monsieur Etienne BLANCHET, en vertu des pouvoirs lui ayant été dévolus par l'assemblée générale extraordinaire des associées en date du 12 Novembre 2008 et tel que rappelé ci-dessus :

* constate que les souscriptions aux parts sociales ont été effectuées en numéraire par lui-même à concurrence de 12.444 € et ont fait l'objet d'un dépôt en numéraire sur un compte bancaire « Augmentation de capital » numéroté auprès de la Banque CRÉDIT DU NORD.

- constate que Monsieur Michel RASCOL a effectué sa souscription au moyen d'une compensation avec une créance certaine liquide et exigible détenue sur la société et conformément à une attestation délivrée par la gérance,
- constate que l'augmentation du capital social en date du 12 Novembre 2008, est régulièrement réalisée et que les articles 7 et 8 de la société sont rédigés de la manière suivante :

Article 7 – Apports – Formation du capital

Lors de la constitution de la Société, il a été apporté la somme de 2.000 euros, en numéraire.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 Novembre 2008, le capital social a été augmenté d'une somme de 35.000 euros, en numéraire, pour être porté à 37.000 euros.

EBT

Article 8 – Capital

Le capital social est fixé à 37.000 euros, divisé 37.000 parts de Un euros chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 37.000 et réparties entre les associés en proportion de leurs droits respectifs, savoir :

- Monsieur Claude BAUDIN, propriétaire de	100 parts sociales
- Monsieur Etienne BLANCHET, propriétaire de	13.084 parts sociales
- Monsieur Robert PIRET, propriétaire de	100 parts sociales
- Monsieur Michel RASCOL, propriétaire de	23.716 parts sociales

Total des parts des associés présents :	37.000 parts sociales
--	------------------------------------

CONSTATATION

Monsieur Etienne BLANCHET en sa qualité de gérant, constate, comme conséquence des déclarations qui précèdent, que l'augmentation du capital social décidée le 12 Novembre 2008 décidée par les associés, telle qu'elle figure dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 Novembre 2008,

est devenue définitive le 31 décembre 2008,

date de la dernière des libérations des parts sociales de la société.

De tout ce que dessus, Monsieur Etienne BLANCHET gérant, a dressé et signé le présent procès verbal.

Fait à Paris

Le

Le gérant





**- Certificat de dépôt des fonds d'une SARL
augmentant son capital**

Le CREDIT DU NORD, au capital de 740.263.248 EUR, ayant pour numéro d'identification 456.504.851, et ayant son siège social à LILLE (59) – 28, Place Rihour et le siège Administratif à PARIS (75008), 59 bld Haussmann, certifie

- avoir reçu en dépôt la somme de 12444 EUR

au titre de l'augmentation de capital de 35000 EUR, décidée par la décision collective extraordinaire des associés en date du 12/11/2008 de la société 4SH France SARL au capital de EUR 2000, dont le siège social est à 6 PLACE DE LA MADELEINE 75008 PARIS ayant pour numéro unique d'identification **493799605** RCS de PARIS, représentée par ETIENNE BLANCHET, agissant en qualité de gérant dûment habilité à cet effet.

Cette somme a été portée sur un compte exclusivement destiné à recevoir les fonds des souscripteurs de l'augmentation en cours de réalisation.

Elle deviendra disponible sur production de la décision collective extraordinaire des associés, constatant la réalisation effective de l'augmentation de capital ou, à défaut de réalisation de l'opération, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Fait à ISSY LES MOULINEAUX , le 19/01/2009

Fait en cinq originaux dont 1 pour la banque¹

CREDIT DU NORD
22100 ENCAISSÉ
02130 ISSY LES MOULINEAUX

4 SH FRANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 6, Place de la Madeleine
75008 PARIS
R.C.S PARIS B 493 799 605

Arrêté de compte courant

 Je soussigné : Monsieur Etienne BLANCHET
demeurant ~~77~~, avenue des Robaresses 78 ANDRESY
agissant en qualité de Gérant de la Société à Responsabilité Limitée 4 SH
FRANCE,

arrête ainsi qu'il suit le solde créditeur à ce jour des comptes courants des
associés, en vue de la libération des parts nouvelles résultant de l'augmentation de
capital, par compensation avec leur créances liquides et exigibles sur la Société,
en conformité des conditions de la souscription :

Nom, Prénom : Michel RASCOL

Adresse : 6, rue de Plaisance 94 NOGENT SUR MARNE

Solde créditeur 26.820 €

TOTAL : 26.820 €



LE GERANT

